

Le Label ISR, décerné à trois fonds historiques de SG 29 Haussmann

SG 29 Haussmann, société de gestion dédiée aux clients privés de Société Générale Private Banking France, vient de passer le cap des 30 % d'actifs sous gestion labellisés ISR¹ grâce à l'obtention du label ISR sur 3 stratégies historiques de la société de gestion.

En effet, après l'obtention d'un premier label pour son fonds « 29 Haussmann Sélection Europe » en novembre 2019, SG 29 Haussmann élargit sa gamme de solutions ISR en labellisant trois autres de ses fonds, « 29 Haussmann Euro Rendement », « 29 Haussmann Equilibre » et « 29 Haussmann Sélection Monde ».

Cela porte les encours d'ISR de la société de gestion à 2,4 milliards d'actifs sous gestion (à fin novembre 2020).

Le label ISR distingue les « placements qui visent à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité ». (www.lelabelisr.fr)

« L'ensemble de nos fonds labellisés ont un caractère patrimonial associé à une gestion de conviction. L'intégration des critères extra-financiers au sein du processus fait partie intégrante de nos décisions d'investissement. Elle prend en compte de nombreux critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) qui nous permettent d'éclairer nos choix de valeurs au même titre que les critères financiers traditionnels, » indique Guillaume de Martel, Président Exécutif de SG 29 Haussmann

« C'est une étape importante qui nous permet de réaffirmer notre volonté d'accompagner nos clients dans une démarche d'investissement durable et d'accélérer notre transition en faveur d'une finance plus responsable. » ajoute Mathieu Vedrenne, Directeur de Société Générale Private Banking France.

La signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), par SG 29 Haussmann, à l'été 2020 confirme cet engagement. Ceux-ci constituent la plus importante initiative au monde relative à l'investissement responsable. Son objectif est d'encourager son réseau international d'investisseurs signataires à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement et d'actionariat.

¹ Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labélisation mené par deux organismes indépendants (Afnor Certification et EY France). Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR, tout en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité. Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr.

Avant toute souscription d'un service d'investissement ou d'un produit financier, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou du produit envisagé (prospectus, règlement, document intitulé « informations clés pour l'investisseur », Term sheet, conditions contractuelles du service d'investissement), et plus particulièrement celles liées aux risques associés à ce service ou produit. Le prospectus et le DICI du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann ou de Société Générale Private Banking.

Le DICI est également disponible sur le site <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/> et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

L'investisseur potentiel agissant seul devra s'assurer de la compatibilité du produit financier ou du service d'investissement avec sa situation financière, ses objectifs d'investissement, ses connaissances, son expérience en matière d'instruments financiers et sa capacité à en subir les pertes.